



POUVOIR

Je soussigné(e),
 Membre du SNPHAR donne pouvoir au Dr.
 pour me représenter et prendre part à ma place aux votes et discussions à

L'Assemblée Générale 2010 du SNPHAR du VENDREDI 29 JANVIER 2010 à PARIS

*Si le porteur de ce pouvoir en dispose déjà de 30,
 je l'autorise à transférer mon pouvoir auprès
 d'une autre personne de son choix ayant toutes les
 qualités requises de participation à cette A.G.*

Signature :
Précédée de " Bon pour pouvoir "

Numéro Adhérent :

Hôpital :

.....

Ville :

.....

.....

.....

.....

.....

Si vous êtes adhérent et si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale, prenez la peine d'utiliser ce pouvoir car il témoignera de votre intérêt pour les problèmes professionnels. Deux procédures sont possibles :
 - adresser ce pouvoir à un de vos collègues dont vous connaissez sa participation à l'Assemblée Générale
 - adresser (ou faxer) ce pouvoir à l'adresse ci-dessous dûment signé et en précisant si vous désirez le nom d'un collègue.

Docteur Michel DRU
SAMU 94
51 Avenue du Maréchal de LATTRE de TASSIGNY
94000 CRETEIL
FAX : 01 48 98 04 00

(ATTENTION : limitation à 30 pouvoirs par personne présente)

Important : utilisez cette fiche pour déléguer votre pouvoir. Elle simplifiera les procédures. Pour qu'elle soit valable, vous devez régler votre cotisation 2009 que, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas enregistrée à ce jour.